



VOLLEYBALL

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/22

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 3.3 Championnat (modifié)
- Annexe – Protocole de match (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	2
3.	Modalités de compétition -----	2
4.	Modalités de classement -----	3
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	4
6.	Officiels -----	4
7.	Délits et sanctions -----	5
8.	Mérites sportifs -----	5
9.	Annexes -----	5

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Volleyball Canada et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Ballon de match

Le ballon de match officiel est le Mikasa MVA 200.

1.2 Heures de match et pauses

Les heures de matchs recommandées sont :

- Lors d'un programme double, le match masculin à 19 h 30;
- Lors d'un programme simple sur semaine, entre 18 h et 20 h;
- Lors d'un programme simple la fin de semaine, à 18 h le vendredi, à 14 h le samedi et à 13 h le dimanche.

Lors d'un programme double la période entre les deux (2) matchs est d'une durée de 12 minutes à partir du moment où le filet est monté. Pendant le montage du filet, les équipes doivent s'échauffer à l'extérieur de la ligne de trois (3) mètres.

L'organisation hôte peut profiter d'une pause de cinq (5) minutes au lieu des trois (3) habituelles entre le 2^e et le 3^e set. Pour ce faire, elle doit en avoir préalablement avisé l'équipe visiteuse par l'entremise de son bulletin d'information.

1.3 Palettes de substitutions

Les palettes « Quick Subs » sont utilisées lors de substitutions et doivent demeurer sur les bancs respectifs. Un officiel fera une vérification de celles-ci entre chaque set.

1.4 Conditions climatiques / Transport

Une équipe qui se présente en retard en raison des conditions climatiques dispose de trente-cinq (35) minutes d'échauffement. Lorsque des conditions climatiques pouvant entraîner un retard est annoncé, l'équipe visiteuse doit faire parvenir un numéro de téléphone au RSEQ et à l'équipe hôte.

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Les équipes peuvent aligner quatorze (14) joueurs, pouvant inclure deux (2) libéros.

3.2 Formule de compétition

En féminin, chaque équipe s'affronte à quatre (4) reprises pour un total de vingt (20) parties.

En masculin, chaque équipe du RSEQ s'affronte à quatre (4) reprises. Chaque équipe du RSEQ affronte celles de l'SUA à trois (3) reprises sur trois (3) weekends pour un total de dix-sept (17) parties.

3.3 Championnat

En féminin, quatre (4) équipes participent au championnat selon la formule suivante :

- Demi-finale 1 (série 2 de 3) : 4^e c. 1^{re}
- Demi-finale 2 (série 2 de 3) : 3^e c. 2^e
- Finale : 2^e reclassé c. 1^{er} reclassé

Note : Les matchs d'une série Ottawa opposant à Laval ou Sherbrooke peuvent être joués du mercredi au dimanche.

En masculin, quatre (4) équipes participent au championnat selon la formule suivante :

- Demi-finale 1 (série 2 de 3) : 4^e vs 1^{re}
- Demi-finale 2 (série 2 de 3) : 3^e vs 2^e
- Finale : 2^e reclassé vs 1^{er} reclassé

Note : Tous les matchs sont joués au domicile de l'équipe la mieux classée en saison régulière. Cependant l'équipe hôte doit offrir 8 chambres d'hôtel par nuit à l'équipe visiteuse.

Le nombre de nuits est déterminé par le nombre de match : deux (2) nuits pour deux (2) matchs et trois (3) nuits pour trois (3) matchs lorsqu'une équipe du Québec affronte une équipe des Maritimes. Le nombre de nuits est d'une (1) nuit pour deux (2) matchs et de deux (2) nuits pour trois (3) matchs lors des séries Québec/Québec et Maritimes/Maritimes.

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Deux (2) points pour une victoire
- Zéro (0) point pour une défaite

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Lors du championnat, tous les matchs doivent être webdiffusés.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- La présence d'une personne certifiée par un organisme reconnue en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

Les statistiques du match doivent être transmises aux entraîneurs après chaque set.

5.4 Transfert de films

- L'angle de vue doit être celle « à l'arrière du terrain » et la captation doit respecter les standards techniques de U SPORTS;
- Vidswap est utilisé pour procéder aux échanges de films;
- En saison, l'institution hôte doit rendre son film disponible avant midi le lundi suivant le match;
- Lors du championnat, l'institution hôte doit rendre son film disponible avant 9h le jour suivant le match.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage incluse dans le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- En dépit de l'absence d'un ou des officiels, le match doit être joué. Les entraîneurs s'entendent sur la personne la plus compétente qui est prête à officier la partie;
- En dépit de l'absence d'un ou des juges de lignes, le match est joué sans juge de lignes.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1)
- Casquettes (18)
- Médailles d'or (18) et médailles d'argent (18)
- Trophée

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- **En féminin**, il y a deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) de sept (7) étudiantes-athlètes;
- **En masculin**, il y a une (1) équipe d'étoiles de sept (7) étudiants-athlètes;
- La composition des équipes d'étoiles est arrimée à celles de U SPORTS.

Note : Les entraîneurs doivent respecter l'ordre de priorité soumis par les entraîneurs. Seules les positions 1 et 2 peuvent être inversées.

Les certificats sont remis lors du 1^{er} match à domicile des récipiendaires. Tous les récipiendaires doivent cependant être présentés.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année
- Prix leadership et engagement social

Les certificats sont remis lors du 1^{er} match à domicile des récipiendaires. Tous les récipiendaires doivent cependant être présentés.

9. ANNEXES

- Annexe 1 – Protocole de match

Annexe 1 - PROTOCOLE DE MATCH

1. ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE :

- Filet, poteaux, chaise d'arbitre, feuille de match;
- Neuf (9) ballons officiels Mikasa MVA 200 de match pour l'équipe adverse;
- Serviettes pour le terrain et sur le banc des joueurs.

2. PROCÉDURES À SUIVRE LORS D'UN MATCH :

Lors du premier match d'un programme double ou pour un match simple :

- Le terrain doit être prêt et disponible soixante (60) minutes avant le début du match;
- Les quinze (15) premières minutes sont en terrain partagé;
- Le chronomètre officiel débute avec cinquante (50) minutes à faire avant le match et sert de décompte officiel;
- Trente-deux minutes et demie (32,5) minutes avant le match, l'officiel appelle les capitaines pour le tirage au sort;
- Vingt (20) minutes d'échauffement collectif des deux équipes sur le terrain;
- Cinq (5) minutes d'échauffement spécifique à chaque équipe. Durant cette période, l'annonceur nomme tous les athlètes et entraîneurs;
- Deux minutes et demie (2,5) l'annonceur présente les officiels et l'alignement de départ de chaque équipe qui vont se placer sur le terrain.

Lors d'un programme double faire les présentations selon l'horaire suivant :

- Pendant le montage du filet, les équipes doivent s'échauffer à l'extérieur de la ligne de trois mètres;
- La période entre les deux matchs de quinze (15) minutes à partir du moment où le filet est monté;
- Cinq (5) minutes d'échauffement spécifique à chaque équipe. Durant cette période l'annonceur nomme tous les étudiants-athlètes et entraîneurs;
- À deux minutes et demie (2,5) l'annonceur présente les officiels et l'alignement de départ de chaque équipe qui vont se placer sur le terrain.

3. SERVICES OFFERTS PAR L'INSTITUTION HÔTESSE :

- Salle d'équipe (vestiaire) pour se changer et/ou salle de réunion;
- Endroit sécuritaire pour installer l'équipement vidéo;
- Service médical (physiothérapeute ou autre, endroit pour faire les « tapes ») avant le début et après le match (glace, si nécessaire);
- Musique pendant les échauffements et les arrêts de jeu;
- Annonceur;
- Système à trois (3) ballons;
- Nettoyage de plancher (selon les règles de VC);
- Breuvages après le match pour les joueurs, entraîneurs et officiels;
- Transmission des résultats;
- **Distance minimale de trois (3) mètres respectée entre l'aire de jeu, le banc des joueurs et les spectateurs s'ils sont du même côté.**

4. COULEUR DES UNIFORMES :

L'équipe hôtesse porte des chandails foncés, l'équipe visiteuse porte des chandails pâles :

- Laval; rouge/noir
- McGill; rouge/blanc
- Montréal; bleu/blanc
- Sherbrooke; vert/blanc-jaune
- UQAM; bleu ciel/marine
- Ottawa; bourgogne/gris